

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 Décembre 2019

Référence		
2019-24		
Objet de la délibération		
Validation du plan de financement projet Bistrots de Pays 2020		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	19	24
Date de la convocation		
13/12/2018		
Vote		
Pour : 24		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2019 et le 18 Décembre à 17 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Pierre BRIZION, Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stéphan EMERAUX, Jacky GILLET, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI Véronique NICKELS, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

PROCURATIONS : Nicolas LACROIX donne procuration à Pierre BRIZION, Denis MAILLOT donne procuration à Patrice VOIRIN, Michel MENET donne pouvoir à Stéphane MARTINELLI, Bernadette RETOURNARD donne pouvoir à Jean-Yves ROY, Françoise TRELAT VALLON donne procuration à Christophe LIMAUX

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Dominique COMBRAY, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Nicolas LACROIX, Laurent MARRAS, Denis MAILLOT, Michel MENET, Anne-Marie NEDELEC, Nicole PENSEE, Bernadette RETOURNARD, Françoise TRELAT VALLON, Jean-Marie WATREMETZ, Mariette VOILLOT,

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Validation du plan de financement projet Bistrots de Pays 2020

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

CONSIDERANT l'alinéa 4 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que l'une des missions du Pays de Chaumont est « d'animer et promouvoir des marques territoriales de type « Petites Cités de Caractère » ou « Bistrots de Pays »

CONSIDERANT l'accord d'utilisation et de distribution de la marque Bistrots de Pays® du 1er octobre 2013

CONSIDERANT le projet d'animation 2020 des Bistrots de Pays « Jeu de mots au Bistrot » qui comprendra des animations centrées sur le jeu et le langage. Des actions de communication seront menées en parallèle pour aider les bistrotiers à se perfectionner dans la communication de leur établissement.

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter les subventions publiques conformément au plan de

financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	
Animations	11 875.00 €	Région (16%)	2 386.40 €
Communication / Promotion	3 040.00 €	LEADER (64%)	9 545.60 €
		Autofinancement (20%)	2 983.00 €
TOTAL	14 915.00 €		14 915.00 €

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée
(Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0)

- 1° D'approuver le projet faisant l'objet de la demande de subvention FEADER,
- 2° D'approuver le plan de financement du projet,
- 3° D'autoriser le président ou représentant légal à faire le nécessaire pour solliciter des subventions et à signer tous documents afférents,
- 4° De s'engager à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans la délibération.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération.*

